



# LA COURSE EN OR

DIMANCHE 9 SEPTEMBRE 2018

LA VALLEE DE L'ORGE • SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

Modalités d'inscriptions et règlement

## Inscriptions ouvertes

- Pour le 2,5 km marche
- Pour le 5 km marche
- Pour le 8,6 km course à pied

Le dimanche 9 septembre 2018

Possibilité de s'inscrire lors de la remise des dossards

## Modalités d'inscription

### *Inscription pour les individuels*

Les inscriptions s'effectuent selon les conditions suivantes, dans la limite de 500 dossards disponibles sur l'ensemble des 3 épreuves.

Par Internet sur le site [helloasso.com](http://helloasso.com) (accessible aussi depuis site de la ville) :

jusqu'au jeudi 6 septembre 2018 23H59

<https://www.helloasso.com/associations/eva-pour-la-vie/evenements/course-en-or>

## Tarif unique d'inscription : 5 €

Il ne sera procédé à aucun remboursement, le montant des inscriptions étant reversé en dons directement à l'association Eva pour la Vie.

Gratuit pour les moins de 8 ans.

## **REGLEMENT GENERAL**

### **Article 1 : Organisation**

La ville de Saint-Michel-sur-Orge en partenariat avec l'association « Eva pour la Vie » organisent des épreuves pédestres (marche ou course à pied) ouvertes à tous sur les circuits suivants : 1 boucle de 2,5 km et une boucle de 4,3 km (1 tour ou 2 tours) le dimanche 9 septembre 2018.

Cet évènement s'inscrit dans le cadre **de l'action « septembre en or »** qui met en lumière la cause des cancers pédiatriques.

### **Article 2 : Programme**

Epreuves d'animation sans classement

- 8H/9H :           Inscriptions sur place**
- 9H15 :           Echauffement « ZUMBA »**
- 9H45 :           Départ des marcheurs (2,5 et 5 km)**
- 10H00 :          Départ des coureurs 8,6 km**
- 11H :            Arrivée**
- 11H30 :          Fin**

Attention l'épreuve n'est pas accessible aux fauteuils roulants.

### **Article 3 : Responsabilité**

Les personnes participent à la manifestation sous leur propre et exclusive responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutive à un mauvais état de santé

Tout dossard est individuel et en est sa propriété. En aucun cas il ne peut le céder une tierce personne.

### **Article 4 : Assurance**

La Ville et l'association « Eva pour la Vie » dans le cadre de cette épreuve pédestre, ont contracté une assurance couvrant les risques de responsabilité civile des organisateurs, des bénévoles et des participants.

**Individuelle accident** : L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

L'antenne sanitaire est assurée par les secouristes de la Croix-Rouge Française.

**Article 5 : Classement**

Aucun classement ne sera produit sur cette manifestation.

**Article 6 : Temps de course**

La durée maximum des épreuves est de 1 Heure 30.

**Article 7 : Droit à l'image**

Un reportage photos sera effectué dans le cadre de cette manifestation, dont les photos seront publiées sur les divers organes de communication dont disposent l'organisateur et son partenaire. Les images vidéos seront également tournées.

**Article 8 : Annulation**

Un responsable de course est nommé par l'organisateur de cet évènement. Il a tout pouvoir de décision et cela sans appel. En particulier, en cas de force majeure il sera autorisé à annuler l'épreuve au dernier moment comme de l'arrêter au cours de son déroulement.

A quelque titre que ce soit, il ne sera procédé dans ce cas à un quelconque remboursement des frais d'inscription.

**Article 9 : Adhésion au règlement**

L'inscription à l'évènement « la course en or » vaut adhésion expresse au présent règlement.